



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020-05
Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019

Conseillers en exercice	30	Pour	18
Conseillers présents	23	Contre	4
Quorum	16		
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	22		
Date de convocation	17/11/2020	L'an 2020, le 25 février à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sallesbœuf, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date d'affichage	17/11/2020		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry AGERT	Bonnetan	X	
Maryse AUBIN	Sallesbœuf	X	
Marc AVINEN	Sallesbœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Florence ALLAIS
Françoise IMMER	Pompignac		
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac		
Denis LOPEZ	Pompignac		
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		Philippe CASENAVE
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallesbœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

27 FEV. 2020

N° 2020-05

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Contre : Axelle Balguerie, Véronique Zoghbi et Florence Allais (et procuration de Alexandre Guimberteau)

Abstention : Patrick Bonnier, Frédéric Cousso et Philippe Casenave (et procuration Frank Monteil)

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 25 février 2020

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2019**

L'an 2019, le 17 décembre à 20h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis en mairie de Tresses sous la présidence de Jean-Pierre SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	Départ à 20h15
Thierry AGERT	Bonnetan		
Maryse AUBIN	Salleboeuf	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		
Françoise IMMER	Pompignac		Denis LOPEZ
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac	X	Départ à 20h15
Denis LOPEZ	Pompignac	X	Départ à 20h15
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Tresses d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Christian Soubie en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Délibération portant transfert à titre gratuit à la communauté de communes des parcelles en nature de voirie BA n° 100 et BA n° 101

N°2019-46

Le Président rappelle le contexte du projet d'extension de la déchèterie de Tresses et invite Alain Bargaue, Vice-président « voirie et bâtiments » et Vice-président du SEMOCTOM à présenter le projet de délibération.

Alain Bargaue indique qu'il a été constaté à l'occasion d'opération de cession de parcelles entre personnes privées et entre personnes privées et le SEMOCTOM sur le parc d'activités que la rétrocession de deux parcelles résiduelles n'avait pas été enregistrées.

Les propriétaires ont régularisé la situation en cédant gratuitement à la commune de Tresses lesdites parcelles. La commune propose de transférer ces parcelles de voirie à la Communauté de communes pour qu'elle en assure la pleine gestion.

Alain Bargue indique que le SEMOCTOM va ainsi pouvoir finaliser son acquisition en vue de l'extension de la déchèterie sur le parc d'activités.

Le Président remercie le rapporteur. Il fait part de l'information donnée par la directrice du SEMOCTOM et donnant la date de la signature de l'acte d'acquisition. Le Président invite les membres du conseil communautaire à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.

2. Délibération portant approbation des actions communautaires 2020 en matière de développement durable

N°2019-47

Le Président invite Franck Monteil, Vice-président en charge du développement durable à présenter le projet de délibération.

Frank Monteil tient à remercier l'ensemble de la commission qui œuvre à la réussite de la politique de développement durable de la Communauté de communes.

Frank Monteil retrace les actions qui ont été menées en 2019. Il indique qu'il est proposé de reconduire en 2020 l'opération de Grand nettoyage, les club environnement avec l'UFCV, les actions de collectes éco-responsables et solidaires. De même, Frank Monteil rappelle que la commission poursuit ses travaux sur la sécurisation des liaisons douces, sur l'alimentation de qualité, sur les actions à mener en faveur de la biodiversité et la lutte contre les pollutions. Frank Monteil ajoute que la commission souhaite engager la Communauté de communes sur la voie de l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat.

Marc Avinen estime qu'il faut promouvoir les zones de maraîchage. Il rappelle que l'Europe peut apporter des subventions dans le cadre du projet du Pôle territorial.

Axelle Balguerie souhaite savoir si des zones ont été identifiées sur le territoire de la Communauté de communes. Le Président précise qu'aucun recensement n'a été effectué et que la démarche ne sera pas engagée d'ici la fin du mandat. Denis Lopez considère qu'il est indispensable de laisser les élus s'exprimer librement.

Francis Massé s'étonne que le maire de Pompignac défende la liberté de parole des conseillers alors même qu'il est le premier à bloquer tout échange sur sa commune. Le Président souligne qu'il n'a jamais eu besoin de faire appel à la gendarmerie pour faire taire les conseillers comme cela a pu se pratiquer à Pompignac.

Denis Lopez considère ces propos inacceptables. Denis Lopez, Florent Loddio et Florence Allais quittent alors la séance.

Axelle Balguerie souhaite poser d'autres questions. Elle s'étonne que la date du grand nettoyage ait été avancée au mois de février. Elle craint que le climat ne soit pas propice. Frank Monteil indique que l'action n'aurait pas pu se dérouler à la date normale c'est-à-dire en pleine période électorale. La commission a souhaité pour garantir son maintien, l'avancer.

Axelle Balguerie souhaite également connaître les zones à sécuriser pour les piétons. Frank Monteil indique qu'il s'agit globalement d'éloigner les piétons des passages dangereux le long des RD et notamment sur les zones de Carignan, Salleboeuf et Croignon-Camarsac.

Véronique Zoghbi souhaiterait que les collectes éco-responsables se fassent dans des conteneurs spécifiques.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.

3. Délibération portant prise de la compétence facultative « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » Le Président invite Frank Monteil, Vice-président en charge du développement durable à présenter le projet de délibération. Frank Monteil fait état du travail de la commission en ce qui concerne la question de l'installation de bornes de recharge électrique. Il indique que le SDEEG a engagé un programme de déploiement de bornes de recharges sur le département afin de faciliter l'utilisation de ce type de véhicules. 2 bornes ont été installées sur le territoire il y a quelques années à Fargues Saint-Hilaire et Salleboeuf. La Commission puis le Bureau ont considéré que cette action serait menée avec plus de pertinence à l'échelle de la Communauté de communes. Frank Monteil indique que le SDEEG a réalisé une pré-étude de déploiement qui envisage l'installation dans un premier temps de bornes à Carignan de Bordeaux, Croignon, Pompignac et Tresses puis dans un second temps sur Carignan de Bordeaux et Fargues Saint Hilaire. La faisabilité sur Bonnetan et Camarsac pourra également être étudiée. Frank Monteil indique d'au préalable il est nécessaire d'engager la procédure de modification des statuts de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » (vote en conseil communautaire puis vote en conseils municipaux puis arrêté du préfet) avant de pouvoir établir des conventions avec le SDEEG. Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.	N°2019-48
4. Délibération portant mise en service de la petite benne de collecte des ordures ménagères du SEMOCTOM sur plusieurs voies à Pompignac Le Président invite Alain Bague, Vice-président du SEMOCTOM à présenter le projet de délibération. Alain Bague indique que la commune de Pompignac et le SEMOCTOM souhaitent pallier les difficultés de passages sur 5 chemins de Pompignac en utilisant la petite benne de collecte. Alain Bague rappelle que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » détient la compétence en cette matière et qu'il lui appartient de prendre la décision. Alain Bague rappelle le coût annuel de ces passages (1 040 €) et indique qu'il sera intégré dans le calcul de la TEOM perçue sur la commune. Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.	N° 2019-49
5. Délibération portant approbation de la saison culturelle communautaire 2020 Le Président invite Bernard Cros, Vice-président culture et sport et Maryse Aubin à présenter le projet de délibération. Bernard Cros met en avant le travail d'équipe des membres de la commission et des bénévoles qui permet de proposer une saison culturelle qualitative. Maryse Aubin fait un rapide bilan de la saison 2019 et indique qu'il est proposé de la reconduire en 2019. Elle précise que le budget est en légère augmentation tant en dépenses qu'en recettes de mécénat. Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Le Président tient à féliciter Maryse Aubin et toute l'équipe pour ce remarquable travail. Il espère qu'elle sera à nouveau disponible en 2020 pour continuer cette mission. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet	N° 2019-50

présenté.	
6. Délibération portant sur la politique sportive 2020 de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » Le Président invite Bernard Cros, Vice-président culture et sport et Gérard Poisbelaud, référent sport à présenter le projet de délibération. Gérard Poisbelaud fait dans un premier temps un bilan des manifestations 2019. Il indique que les élus ont été destinataire d'un document bilan de CAP33. Gérard Poisbelaud indique qu'il est proposé de reconduire les actions en 2020. Il précise qu'il est proposé de donner un peu plus d'ambition à CAP33 en intégrant CAP33 juniors en lien étroit avec l'espace jeune de l'UFCV. Gérard Poisbelaud précise qu'il est nécessaire d'identifier la commune centralisatrice d'A pied à vélo pour 2020. Gérard Poisbelaud fait un point sur l'état d'avancement de la procédure de validation du schéma communautaire d'itinérance avec le Conseil départemental. Gérard Poisbelaud de la forte implication des élus et des bénévoles qui a permis le développement de toutes ses manifestations. Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Le Président indique que le CAP33 n'aurait pas pu se dérouler sans l'implication de Gérard Poisbelaud. Frank Monteil manifeste son inquiétude quant au CAP33 juniors qui pourrait concurrencer le sport vacance pour le 8-14 ans. Gérard Poisbelaud indique que le travail sera nécessairement collectif avec l'UFCV et les autres structures dont le CAC. De plus, il précise que les tranches d'âges concernées sont différentes. Axelle Balguerie s'interroge sur les horaires du CAP 33 juniors. Gérard Poisbelaud indique que les activités démarreront probablement en début d'après-midi. Il est nécessaire de continuer à faire vivre CAP33 et de conforter l'implication de tous. Gérard Poisbelaud indique que la commission n'a pas pu identifier la commune d'accueil d'à pied à vélo. Logiquement cela devrait se faire sur le territoire des 3 petites communes. Le Président invite la commission à se prononcer très rapidement. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.	N°2019-51
7. Délibération portant prolongation de la durée de mandatement de l'association « Les Coteaux Bordelais » pour l'exercice de la mission de portage à domicile dans le cadre de la qualification de service d'intérêt économique général du portage de repas à domicile Le Président invite Frédéric Couso, animateur de la commission « solidarités » et Vice-président du CIAS, à présenter le projet de délibération. Frédéric Couso rappelle que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » a qualifié la mission de « portage de repas » comme étant constitutive d'un service social d'intérêt économique général au sens du droit européen. Pour exercer ce service, la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » a mandaté l'association les coteaux de Bordeaux pour une durée de 5.5 ans (au lieu de 10ans maximal). Frédéric Couso indique de l'association est actuellement en phase de discussion avec le Département pour définir ses nouvelles habilitations. Frédéric Couso propose d'attendre le résultat de ces discussions et de travail sur l'ABS avant d'engager le travail de réflexion localement et donc de prolonger le mandat actuel jusqu'au 31 décembre 2021 Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet	N°2019-52

présenté.	
8. Délibération portant sur le Projet éducatif territorial communautaire et du dispositif Plan mercredi Le Président invite Danièle Pinna, à présenter le projet de délibération. Danièle Pinna présente le dispositif du PEDT qui se coconstruit avec les associations et les services de l'Etat. Ce plan est la transcription de l'offre existante. Ce PEDT comprend une annexe sur le plan mercredi qui permettra à la Communauté de communes et aux associations gérant pour son compte les centres de loisirs le mercredi de percevoir des aides complémentaires. Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Axelle Balguerie demande un point sur le passage des experts sur le clsh de la Séguinie. Le Président lui indique que le passage des experts a commencé et indique qu'il n'y a pas encore de retour. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.	N°2019-53
9. Délibération portant sur la mise en place du logiciel de gestion INOE faisant l'objet d'une demande de financement Le Président présente le projet de délibération. Le Président indique, qu'en concertation avec les directrices de crèches, il est proposé de faire l'acquisition d'un logiciel permettant de mieux gérer le traitement des demandes de pré-inscriptions et de générer des états de données régulièrement demandées par la CAF et la MSA. Le Président précise que la CAF subventionne très largement l'acquisition du logiciel. Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.	N°2019-54
10. Délibération portant approbation de la convention d'occupation précaire d'une partie du domaine de la Frayse (Fargues Saint-Hilaire) accordée à l'UFCV Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, à présenter le projet de délibération. Bertrand Gautier rappelle que la Communauté de communes a procédé à l'achat des 24 hectares du Domaine de la Frayse en 2019. Il précise que l'UFCV dispose actuellement sur l'ensemble du site d'un « prêt d'usage » depuis 1992 et jusqu'au 31 décembre 2020 qui permet à cette association de disposer du site en contrepartie de ses investissements. Bertrand Gautier indique qu'il est proposé de maintenir le même dispositif pour une durée de 25 ans mais sur une partie plus résiduelle comprenant le bâti et les prêtres et bois contigus qui permettent les activités directes de l'UFCV. Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Le Président indique que sur ce terrain la Communauté de communes a l'intention de préserver les activités de l'UFCV mais aussi de favoriser la création du futur collège sur l'emprise qui lui sera utile. Marc Avinen souhaiterait connaître la date prévisionnelle d'ouverture du collège. Bertrand Gautier indique que le département souhaite une ouverture à la rentrée de septembre 2023.	N°2019-55

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.											
11. Délibération portant Décision Modificative n°1 au budget principal Le Président invite Christian Soubie, animateur de la Commission « Finances – Mutualisations » à présenter le projet de délibération. Christian Soubie indique que le Trésorier a demandé à la Communauté de communes de corriger un suramortissement de 570 €. Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.	N° 2019-56										
12. Délibération portant création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2020 Le Président présente le projet de délibération. Le Président rappelle qu'il s'agit d'une délibération qui revient mécaniquement annuellement pour permettre de la souplesse dans la gestion des effectifs en permettant de recruter si la nécessité s'en fait sentir des contractuels ou des vacataires. Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.	N° 2019-57										
13. Délibération portant tableau d'affectation des participations aux syndicats et des reversements aux communes pour 2020 Le Président invite Christian Soubie, animateur de la Commission « Finances – Mutualisations » à présenter le projet de délibération. Christian Soubie indique que les participations au Pôle territorial et au SEMOCTOM sont mensualisées et qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits sur la base du versement 2019 en attendant de connaître le montant définitif. Christian Soubie note que les participations aux autres syndicats seront établies au cours de l'exercice. Christian Soubie rappelle que le montant des attributions de compensation et de la convention voirie sont stables. Christian Soubie précise qu'il est proposé de reconduire le montant 2020 de la dotation de solidarité au niveau de 2019, en tenant compte de la probable reconduction de l'aide exceptionnelle au fonctionnement du SDIS. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Syndicats</th><th></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pays Cœur Entre Deux Mers Siège : 20 rue Grand Rue Targon</td><td>Participation versée à l'émission de plusieurs titres du PETR Somme annuelle estimée à 59 438 €</td></tr> <tr> <td>SEMOCTOM Siège : 33670 Saint Léon</td><td>Participation versée à l'émission du titre mensuel du SEMOCTOM Somme annuelle estimée à 1 920 000 €</td></tr> <tr> <td>SYSDAU Siège : Quai Armand Lalande 33041 Bordeaux</td><td>Participation versée après le vote du budget supplémentaire</td></tr> <tr> <td>Gironde Numérique Siège : 74 rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux</td><td>Participation versée après le vote du budget supplémentaire</td></tr> </tbody> </table>	Syndicats		Pays Cœur Entre Deux Mers Siège : 20 rue Grand Rue Targon	Participation versée à l'émission de plusieurs titres du PETR Somme annuelle estimée à 59 438 €	SEMOCTOM Siège : 33670 Saint Léon	Participation versée à l'émission du titre mensuel du SEMOCTOM Somme annuelle estimée à 1 920 000 €	SYSDAU Siège : Quai Armand Lalande 33041 Bordeaux	Participation versée après le vote du budget supplémentaire	Gironde Numérique Siège : 74 rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux	Participation versée après le vote du budget supplémentaire	N° 2019-58
Syndicats											
Pays Cœur Entre Deux Mers Siège : 20 rue Grand Rue Targon	Participation versée à l'émission de plusieurs titres du PETR Somme annuelle estimée à 59 438 €										
SEMOCTOM Siège : 33670 Saint Léon	Participation versée à l'émission du titre mensuel du SEMOCTOM Somme annuelle estimée à 1 920 000 €										
SYSDAU Siège : Quai Armand Lalande 33041 Bordeaux	Participation versée après le vote du budget supplémentaire										
Gironde Numérique Siège : 74 rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux	Participation versée après le vote du budget supplémentaire										

SMER	Participation versée après le vote du budget supplémentaire
SIETRA	Participation versée après le vote du budget supplémentaire
Syndicat du Gua	Participation versée après le vote du budget supplémentaire

2020	Attribution de Compensation 739211		Dotation de Solidarité Communautaire 739212	
	2020 montant annuel	2020 montant mensuel	2020 montant annuel	2020 montant mensuel
Bonnetan	15 868,00 €	1 322,33 €	31 548,00 €	2 629,00 €
Camarsac	4 395,00 €	366,25 €	39 024,00 €	3 252,00 €
Carignan de Bordeaux	155 967,00 €	12 997,25 €	93 372,00 €	7 781,00 €
Croignon	79 389,00 €	6 615,75 €	21 156,00 €	1 763,00 €
Fargues St Hilaire	121 021,00 €	10 085,08 €	70 200,00 €	5 850,00 €
Pompignac	212 835,00 €	17 736,25 €	50 568,00 €	4 214,00 €
Salleboeuf	-191,00 €		44 004,00 €	3 667,00 €
Tresses	738 436,00 €	61 536,33 €	170 376,00 €	14 198,00 €
Total	1 327 720,00 €	110 659,25 €	520 248,00 €	43 354,00 €

Pour l'attribution de compensation négative de Salleboeuf, un titre unique sera émis au cours de l'année 2020.

	Convention Voirie 62875
	montant annuel 2020
Bonnetan	6 124,92 €
Camarsac	7 502,04 €
Carignan de Bordeaux	14 416,92 €
Croignon	5 334,96 €
Fargues St Hilaire	9 409,92 €
Pompignac	19 444,20 €
Salleboeuf	14 649,00 €
Tresses	18 376,92 €
Total	95 258,88 €

Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.

14. Délibération portant tableau n°1 d'affectation provisoire des subventions aux associations pour 2020

N°
2019-59

Le Président invite Christian Soubie, animateur de la Commission « Finances – Mutualisations » à présenter le projet de délibération.

Christian Soubie rappelle que le versement des subventions aux associations est mensualisé. Christian Soubie indique que dans un premier temps, le montant des mensualités est établi sur la base d'1/12^{ème} de la subvention N-1 puis que dans un second temps, le montant des mensualités est ajusté pour correspondre à la subvention effectivement attribuée à l'association par le conseil communautaire.

CRECHES	Subvention 2019 servant de référence	Montant mensuel provisoire
Crèche Capucine (<i>inclus la subvention exceptionnelle de 3 000 €</i>) Siège : allée des vignes – Sallebœuf	141 600,00 €	11 800,00 €
Crèche Petit prince Siège : 5 rue de Verdun Carignan de Bordeaux	93 091,00 €	7 757,58 €
Crèche ADEP - Les Bons enfants Siège : rue des écoles - Fargues Saint Hilaire	144 144,00 €	12 012,00 €
Crèche ADEP – Vertelune Siège : 1 et 2 résidence du bourg - Tresses	155 232,00 €	12 936,00 €

AUTRES ACTIVITES JEUNESSE	Subvention 2019 servant de référence	Montant mensuel provisoire
CAC (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie 24 rue de Verdun - Carignan de Bx	15 500,00 €	1 291,67 €
FCCB (accueil sportif des jeunes) Siège : 14 chemin de Petrus - Tresses	32 000,00 €	2 666,67 €
TAM TAM (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie de Sallebœuf	15 800,00 €	1 316,67 €
Terre de Jeux ludothèque Siège : 25 avenue Desclaud - 33370 Tresses	44 710,00 €	3 725,83 €

	Montant Subvention 2020	Montant mensuel
OTEM (2018-2020) Siège : 4 rue Issatier - Monségur	31 000,00 €	2 583,33 €

<table><tr><td>Association des dirigeants territoriaux du Créonnais Siège : Mairie de Fargues st Hilaire</td><td>Subvention annuelle 150 €</td></tr></table>		Association des dirigeants territoriaux du Créonnais Siège : Mairie de Fargues st Hilaire	Subvention annuelle 150 €	
Association des dirigeants territoriaux du Créonnais Siège : Mairie de Fargues st Hilaire	Subvention annuelle 150 €			
Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Axelle Balguerie s'étonne que la procédure de vote ne soit pas la même en commune. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.				
15. Délibération portant subvention 2020 au CIAS		N° 2019-60		
Le Président invite Frédéric Couso, animateur de la commission « solidarités » et Vice-président du CIAS, à présenter le projet de délibération. Frédéric Couso rappelle les grandes missions confiées au CIAS : portage de repas, transports à la demande et aide aux travaux pour le maintien à domicile. Ces missions sont essentielles pour les personnes en situations difficiles et se développent. Frédéric Couso fait un point sur la réalisation de l'ABS. Il précise que ce travail s'étend sur 2019 et 2020. Frédéric Couso indique que la subvention proposée pour assurer le fonctionnement du CIAS est de 140 000 €. Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat. Le Président indique que ce budget est en hausse de 20 000 € ce qui reflète une augmentation du nombre des repas portés et de la fréquentation du transport de la demande. Frédéric Couso indique que l'ensemble des actions du CIAS sont en croissance. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.				
16. Délibération portant approbation du budget primitif du budget général 2020		N° 2019-61		
Le Président invite Christian Soubie, animateur de la Commission « Finances – Mutualisations » à présenter le projet de délibération. Christian Soubie rappelle que le budget primitif est voté avant la clôture de l'exercice 2019. En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, ce budget primitif prend en compte les dépenses et recettes nouvelles, les opérations d'ordre (amortissements). Les restes à réaliser et l'affectation du résultat seront quant à eux intégrés lors du vote du budget supplémentaire. Christian Soubie constate que l'exécution du budget 2019 s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Les dépenses de fonctionnement déjà fortement cadrées lors du vote du budget 2019 ont été exécutées avec une extrême rigueur. Christian Soubie souligne que le budget 2020 a été élaboré à partir des travaux des commissions dans le respect des orientations budgétaires définies par le Conseil Communautaire. Le projet a été arrêté par le Bureau et reprend ces lignes directrices : - Générer des investissements (achever le programme de rénovation de voirie communautaire, travaux d'accessibilité, mises en conformité, ...) - Maintien d'un haut niveau de prestations sociales (portage de repas, transport à la demande, soutien à la mission locale, aides aux familles avec les crèches, les centres de loisirs, ...) - Maintien d'une dotation de solidarité communautaire reversée aux communes d'un montant élevé - Stabilité fiscale. Ce budget est élaboré dans un contexte national et local difficile.				

Christian Soubie précise que conformément aux discussions en commissions des finances, en Bureau et lors du débat d'orientations budgétaires, ce budget a été construit en recherchant en permanence un équilibre entre les réductions ou stabilisation des dépenses et maintien de la qualité des services assurés.
Ce travail permet de maximiser la prévision de virement à la section d'investissement.

Christian Soubie présente les axes majeurs du projet de budget.

En fonctionnement – dépenses :

Le chapitre « charge à caractère général » (1 384 K€) est en légère augmentation par rapport aux prévisions 2019 afin de permettre les réajustements des contrats SSIEG (gestion des centres de loisirs, jeunesse), frelons ... à l'article 611 (920 K€), les actions culturelles et sportives, les dépenses de fonctionnement de voirie (100 K€), le changement d'imputation comptable pour le financement de la Mission Locale (30 K€) et les versements aux communes (96 K€).

Le chapitre des « charges de personnel » (465 K€) est en légère augmentation pour tenir compte des évolutions des charges patronales et salariales, de la réintégration d'un agent en congé formation non rémunéré et de l'emploi d'agents contractuels pour CAP33 (un animateur Junior supplémentaire).

Le chapitre « atténuations de produits » reste stable (2 526 K€). L'attribution de compensation est fixée à 1 330 K€, et la dotation de solidarité à 521 K€.

Le FNGIR quant à lui est de l'ordre de 525 K€ et le fonds national de péréquation intercommunale (FNPIC) est de 150 K€ (en attente du montant définitif).

Le chapitre « autres charges de gestion courante » (3 047 K€) est en hausse. Cette hausse permet de prévoir l'augmentation régulièrement des cotisations aux organisations syndicales. Elle permet également de disposer d'une réserve pour faire face à d'éventuels besoins des associations. Il est fermement rappelé que la Communauté de communes ne peut pas être tenue tant par les évolutions des conventions collectives que par les engagements que prendraient les associations de façon unilatérale.

La subvention accordée au CIAS est en légère augmentation (140 K€) pour permettre la prise en compte de l'augmentation du nombre de portage de repas et du nombre de trajets dans le cadre du Transport à la Demande.

Le chapitre « charges financières » (50 K€) prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au budget général ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus). Il est en diminution cette année, en raison de remboursements d'emprunts arrivés à terme.

En fonctionnement - recettes

Le produit des impôts et taxes (7 459 K€) devrait être en légère augmentation due au simple effet base (revalorisation légale des bases, installation de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises). La notification de CVAE pour 2020 indique une augmentation de +132 K€. Reconduction des montants du BP/BS 2019 pour les autres impôts ou légères augmentations +100 K€ en global.

Le montant des dotations de l'Etat (< 700 K€) pourrait être à nouveau en baisse par rapport à l'an passé (en attente du montant définitif), notamment en raison des effets des règles de péréquation.

La participation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au fonctionnement des services Enfance-Jeunesse s'élève à environ 400 K€ dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent parfaitement, en dégageant un autofinancement de 1 331 K€.

Après y avoir prélevé les crédits nécessaires au versement de la Dotation de Solidarité, il est possible d'opérer un versement de 810 K€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, bien supérieur aux annuités des emprunts.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont les suivantes (chapitres) :

FONCTIONNEMENT	TOTAL BP 2020		
Dépenses - Chapitres budgétaires		Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP 2020
011 - charges à caractère Général	1 384 000,00 €	002 - Excédent reporté	- €
012 - charges de personnel et frais assimilés	465 000,00 €	013 - atténuation de charges	5 000,00 €
014 - atténuation de produits	2 526 000,00 €	73 - impôts et taxes	7 459 110,00 €
65 - autres charges de gestion courante	3 047 300,00 €	74 - dotations subventions et participations	1 163 300,00 €
66 - charges financières	50 000,00 €	75 - autres produits de gestion courante	500,00 €
67 - charges exceptionnelles	6 000,00 €	77 - produits exceptionnels	5 000,00 €
Total Fonctionnement "opérations réelles"	7 478 300,00 €	Total Fonctionnement Recettes	8 632 910,00 €
022 - dépenses imprévues	250 000,00 €		
023 - virement à la section d'investissement	810 610,00 €		
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	94 000,00 €		
Total Fonctionnement autres opérations	1 154 610,00 €		
Total Fonctionnement Dépenses	8 632 910,00 €		

En investissement

Christian Soubie précise que pour 2020, l'effort en matière de voirie est maintenu à hauteur de 620 K€ (incluant la maîtrise d'œuvre). L'objectif fixé par le Président de remettre à niveau l'ensemble des voiries communautaires sur la durée du mandat sera ainsi tenu.

Il est prévu pour l'opération « bâtiments » 300 K€ (accessibilité des bâtiments, travaux divers, CLSH Tresses), l'opération « équipement du siège » 50 K€ (mise en conformité accessibilité, travaux sur façade, évolution du site internet), l'opération « matériels d'équipement » 50 K€ (aménagement mobilier structures), l'opération « zone d'activités » 50 K€ (sécurisation et aménagement), l'opération « chemins / environnement » 40 K€ et l'opération « Domaine de la Frayse » 100 K€.

Un emprunt de 866 K€ a été inscrit pour équilibrer le budget 2020. Ce montant sera revu lors de la reprise des résultats.

Les dépenses et les recettes d'investissement sont les suivantes :

- Par opération :

Opération	Désignation	Dépenses 2020 BP	Recettes 2020 BP
101	Equiptement du siège	50 000,00 €	
102	Zones d'Activités	50 000,00 €	
103	Bâtiments communautaires (Rénovation crèches, CLSH Tresses)	300 000,00 €	- €
104	Matériel (signalétique et mobilier CLSH, crèches)	50 000,00 €	
105	Voies communautaires	620 000,00 €	
106	Chemins / Environnement	40 000,00 €	
107	Domaine de la Frayse	100 000,00 €	
Total des opérations		1 210 000,00 €	- €

- Hors opération :

Dépenses		
Chapitre / Article	Désignation	BP
16 / 1641	Emprunts -Remboursement Capital	380 000,00 €
16873	Aide de covoiturage <i>Sallebaeuf</i>	151 000,00 €
168758	Autres groupements <i>TIID - GH</i>	30 000,00 €
041/21318	Opération patrimoniales	20 000,00 €
041/21752	Opération patrimoniales	20 000,00 €
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €
Total hors opérations		701 000,00 €

Recettes		
Chapitre / Article	Désignation	BP
021	Virement de la section de fonctionnement	810 610,00 €
040	Opérations d'ordre	94 000,00 €
10222	FCTVA	100 000,00 €
1641	Emprunt d'équilibre	866 390,00 €
041/2031	Opérations patrimoniales	20 000,00 €
041/2033	Opérations patrimoniales	20 000,00 €
Total hors opérations		1 911 000,00 €

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT	BP
DEPENSES	1 911 000,00 €
RECETTES	1 911 000,00 €

Christian Soubie propose d'adopter le budget primitif 2020 de la Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, voté par nature avec repérage fonctionnel et équilibré comme suit :

- a) D'adopter, par chapitre, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrant à 8 632 910 €

FONCTIONNEMENT	TOTAL BP 2020
Dépenses - Chapitres budgétaires	
011 - charges à caractère Général	1 384 000,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	465 000,00 €
014 - atténuation de produits	2 526 000,00 €
65 - autres charges de gestion courante	3 047 300,00 €
66 - charges financières	50 000,00 €
67 - charges exceptionnelles	6 000,00 €
Total Fonctionnement "opérations réelles"	7 478 300,00 €
022 - dépenses imprévues	250 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement	810 610,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	94 000,00 €
Total Fonctionnement autres opérations	1 154 610,00 €
Total Fonctionnement Dépenses	8 632 910,00 €
Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP 2020
002 - Excédent reporté	- €
013 - atténuation de charges	5 000,00 €
73 - impôts et taxes	7 459 110,00 €
74 - dotations subventions et participations	1 163 300,00 €
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €
77 - produits exceptionnels	5 000,00 €
Total Fonctionnement Recettes	8 632 910,00 €

- b) De prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : 810 610 €
c) D'adopter les recettes et les dépenses d'investissement qui s'équilibrent à 1 911 000 €
d) D'adopter les dépenses nouvelles par « programme / opération » et les recettes de la section d'investissement comme présentés ci-dessous :

- Par opération :

		Dépenses 2020	Recettes 2020
Opération	Désignation	BP	BP
101	Equiperment du siège	50 000,00 €	
102	Zones d'Activités	50 000,00 €	
103	Bâtiments communautaires (Rénovation crèches, CLSH Tresses)	300 000,00 €	- €
104	Matériel (signalétique et mobilier CLSH, crèches)	50 000,00 €	
105	Voies communautaires	620 000,00 €	
106	Chemins / Environnement	40 000,00 €	
107	Domaine de la Frayse	100 000,00 €	
Total des opérations		1 210 000,00 €	- €

- **Hors opérations :**

Dépenses			Recettes		
Chapitre / Article	Désignation	BP	Chapitre / Article	Désignation	BP
16 / 1641	Emprunts - Remboursement Capital	380 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	810 610,00 €
16873	Aide de covoiturage Salleboeuf	151 000,00 €	040	Opérations d'ordre	94 000,00 €
168758	Autres groupements THD - GN	30 000,00 €	10222	FCTVA	100 000,00 €
041/21318	Opération patrimoniales	20 000,00 €	1641	Emprunt d'équilibre	866 390,00 €
041/21752	Opération patrimoniales	20 000,00 €	041/2031	Opérations patrimoniales	20 000,00 €
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €	041/2033	Opérations patrimoniales	20 000,00 €
Total hors opérations		701 000,00 €	Total hors opérations		1 911 000,00 €

- e) D'adopter les recettes d'amortissement (chapitre 040) : 94 000 €
 f) D'adopter les recettes hors opérations soit FCTVA (compte 1022) : 100 000 €
 g) D'adopter les recettes et dépenses pour avances versées (chapitre 041) : 40 000 €
 h) D'adopter un emprunt d'équilibre (compte 1641) : 866 390 €

Christian Soubie propose d'adopter le budget primitif 2020 du budget général qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 543 910 €.

Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet présenté.

17. Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

N°
2019-62

18. Liste des décisions du Président d'octobre à décembre 2019

Le Président fait état des décisions prises dans le cadre de sa délégation.
 Le Conseil communautaire en prend acte.

N°
2019-63

Marc Avinen remercie Alain Bargue et les services de la Communauté de communes pour le suivi des travaux de la crèche à Capucine

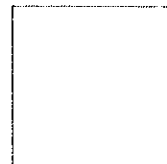
Le Président communique un calendrier de manifestations communautaires à venir.

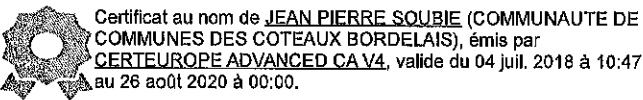
La séance est levée à 21h45

Bordereau de signature

2020_05

Délibération portant approbation du procès verbal de la séance du 17 décembre 2019



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	27/02/2020	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	27/02/2020	 
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // sigpresident